

Liberté syndicale étudiante dans les établissements universitaires !

Secteur étudiant du Réseau européen des syndicats alternatifs et de base (RESAB)

Solidaires Étudiant-e-s (France)
SUD Étudiant-e-s et Précaires (Suisse)
Union Syndicale Étudiante (Belgique)



contact@solidaires-etudiant-e-s.org



info@sud-ep.ch



info@use.be

De nos jours, dans le monde du travail, on trouve des restrictions toujours plus fortes concernant le droit syndical, le droit de grève, ou le droit de s'organiser collectivement. La pensée néolibérale dominante tente de faire passer les syndicats, via le monde politico-médiatique, pour des freins au progrès économique. Les syndicats sont en réalité le seul rempart qui existe aujourd'hui pour défendre les droits des travailleurs.euse.s et le progrès social.

Dans le monde universitaire, les droits et la condition des étudiant.e.s sont aussi défendus par des syndicats. Le syndicalisme étudiant est d'ailleurs la meilleure école pour comprendre les rouages inégalitaires de la société capitaliste, qui reproduit ses élites dans les universités, et tend à démanteler tout ce qui possède un caractère public. Les syndicats étudiants sont également le fer de lance du mouvement étudiant, s'insérant dans les mouvements sociaux, pour aller vers un enseignement accessible et destiné à tou.te.s, émancipateur, critique et populaire. L'université, telle que nous la concevons, a besoin de syndicats étudiants combatifs pour qu'ils puissent mettre à disposition des étudiant.e.s une entraide sociale, construire de véritables espaces de solidarité et de résistance collective, et proposer des projets porteurs de changement social. Les syndicats étudiants peuvent aussi pousser les étudiant.e.s à réfléchir sur leurs conditions d'enseignement et agir collectivement pour acquérir de nouveaux droits et améliorer leurs conditions.

De manière emblématique et logique au vu de ce qui a été décrit plus haut, les syndicats étudiants sont de plus en plus mis sous pression dans les établissements universitaires. Les autorités rectorales et académiques n'hésitent pas à imposer toutes sortes de restrictions concernant, par exemple, les règlements d'affichage ou la disposition de locaux syndicaux sur les campus... Plus grave encore, les autorités font parfois appel d'elles-mêmes à la police pour réprimer des occupations ou des grèves étudiantes.

Il s'agit, ni plus ni moins, d'une volonté politique générale de réduction au silence et de subordination. Elle fait aussi partie intégrante de la transformation des établissements de l'enseignement supérieur en « universités-entreprises ».

La défense des libertés et des droits démocratiques et syndicaux est donc un combat continu. Plus que jamais, face à la marchandisation généralisée de l'enseignement supérieur et à la précarisation des étudiant.e.s, il faut affirmer face aux autorités académiques le caractère résolument public de l'espace universitaire, et le refus de toute atteinte à l'indépendance et à la liberté d'expression, d'action et d'organisation des syndicats étudiants dans nos établissements universitaires.

Le syndicalisme étudiant trouve sa plus belle réalisation dans l'émancipation des étudiant.e.s, leur autonomisation et la prise de conscience de la valeur des collectifs et des solidarités entre étudiant.e.s. Ils/elles ne doivent pas devenir les rouages de la machine sociale à reproduire les inégalités ou les client.e.s d'une grande entreprise universitaire : ils/elles sont des créateur.rice.s de savoir.